

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 72**

*Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎:03.27.53.76.01  
Réf. : CL / G.GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 22 SEPTEMBRE 2020**

**L'an deux mille VINGT, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE à 18h30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRESENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Remi PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

**Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO**

**EXCUSE(E)S :**

**ABSENT(E)S :**

**Marc DANNEELS  
Aymeric MERLAUD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nino CHIES**

**OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°47 - Action cœur de ville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L2311-3 relatif aux dotations budgétaires
- l'article R2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°98 du 10 septembre 2018 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47 - Action Cœur de Ville,

Vu les délibérations portant réajustement de l'autorisation de programme n°47-Action cœur de ville ; n°146 du 19 décembre 2018, n°29 du 29 mars 2019, n°153 du 10 décembre 2019,

Vu la délibération n°47 du 24 juillet 2020 relative au vote du compte administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, travaux, ressources humaines, tranquillité publique et commerce » en date du 17 septembre 2020,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par délibération n°153 du 10 décembre 2019, l'assemblée délibérante a décidé le réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°47 - Action cœur de ville, comme suit :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023
Action cœur de ville	47	2018001	8 398 333,00	1 755 000,00	1 200 000,00	3 500 000,00	1 600 000,00	3 43 333,00

Considérant que cette autorisation de programme a été créée dans le cadre du programme de reconquête du centre-ville que souhaite mener la municipalité,  
Considérant que dans ce programme est inscrite la réalisation d'une halle couverte et close (études et travaux) et des études et travaux relatifs au programme Action Cœur de Ville,  
Qu'en conséquence, il convient de réajuster le montant de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021
Action cœur de ville	47	2018001	8 798 333,00	1 266 252,16	1 600 000,00	3 500 000,00

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024
Action cœur de ville	47	2018001	8 798 333,00	1 600 000,00	343 333,00	488 747,84

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec :**

- **8 abstentions** (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILLETTE - G. DAUMERIES - I. GARAH - JP. ROMBEAUT - B. PATFOORT)

- **Accepte** les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021
Action cœur de ville	47	2018001	8 798 333,00	1 266 252,16	1 600 000,00	3 500 000,00

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024
Action cœur de ville	47	2018001	8 798 333,00	1 600 000,00	343 333,00	488 747,84

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**



Transmis en Sous-Préfecture le : 06/10/2020

Affiché le : 12/10/2020

Notifié le :